

fournis à la Chambre, soit un montant de \$111,000. D'après nos prévisions, la dépense à effectuer jusqu'au 30 juin dernier devait s'élever à \$63,000, laissant un reliquat de \$48,000. C'est ce reliquat de \$48,000 que nous voulons faire voter de nouveau.

M. LENNOX : Il n'en est pas question dans les crédits.

L'honorable M. EMMERSON : C'est sans doute une faute d'impression, car cette erreur n'est pas le fait du bureau. En outre, nous voulons agrandir le hangar aux marchandises, à Saint-Jean, et ajouter une annexe à la chambre des bagages et prolonger le quai couvert.

M. DANIEL : Quel est le coût de la rotonde neuve ? Est-ce là le bâtiment que le ministre désigne sous le nom de nouvelle remise à locomotives ?

L'honorable M. EMMERSON : C'est une remise à locomotives à 18 compartiments. L'année dernière le coût de cette construction s'est élevé à \$41,355. Le prix stipulé au contrat est de \$71,900 et partie de cette somme a été dépensée au cours de l'exercice 1902.

M. DANIEL : S'est-on conformé dans la construction de cette rotonde aux prix stipulés au contrat ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui.

M. BLAIN : L'année dernière, le ministre a porté le coût estimatif de cette remise à locomotives à \$13,800.

L'honorable M. EMMERSON : C'est une erreur, sans doute. Nous avons demandé un crédit de \$111,000 et énuméré tous ces articles. C'était une solde de compte dû à cette époque, y compris la solde de compte sur une entreprise de 1902, dont le chiffre était \$71,000. La totalité du coût est à peu près de ce chiffre.

Nouvelles installations à Halifax, \$135,000.

M. BLAIN : Le ministre voudra bien nous expliquer cet item.

L'honorable M. EMMERSON : Il s'agit de revoter un somme de \$135,000 tombée en annulation de crédits. L'année dernière, les détails ont été fournis à la Chambre la totalité de cette dépense s'élevant à \$229,500. La dépense effectuée jusqu'au 30 juin s'est élevée à \$94,500 et par conséquent il est tombé en annulation de crédits un montant de \$135,000 qu'il s'agit de revoter. Comme la question a été débattue, l'année dernière, il est inutile d'y revenir cette année.

M. BARKER : Le ministre voudra bien nous donner quelques explications générales sur ces différents item. L'année dernière, il a été voté de forts crédits affectés à de nouvelles installations, à Halifax, à Pictou, à North Sydney, à Moncton et en deux autres endroits. Sur ces crédits il a été reporté

des sommes considérables. Le ministre voudra bien nous expliquer la raison d'être de cet état de choses.

L'honorable M. EMMERSON : Relativement à Pictou, le retard qui s'est produit tient à certaines difficultés qui ont surgi au sujet du choix de l'emplacement de la nouvelle gare.

Cette difficulté vient d'être tranchée.

M. BARKER : Est-ce que l'existence de ce différend n'était pas connu, l'année dernière, à l'époque où le crédit a été voté ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous pensions que cette difficulté s'aplanirait. Mais il a surgi de nouveaux embarras.

M. BARKER : De quelle nature ?

L'honorable M. EMMERSON : Lorsqu'il s'agit d'affaires se rattachant à un chemin de fer de l'Etat, on ne saurait envisager les choses qu'à un seul point de vue, comme le font d'ordinaire les compagnies qui se contentent de consulter leurs propres intérêts. Dans toutes les questions concernant l'Intercolonial, il faut se placer au point de vue de l'intérêt public.

M. BARKER : Ou peut-être même, en prévision d'une élection générale ?

L'honorable M. EMMERSON : Non ; lorsqu'on nous transmet une pétition signée par nombre de citoyens représentant une population aussi intelligente que celle de Pictou, il ne faut ni se hâter de conclure qu'il s'agit d'une élection prochaine, ni chercher à imputer des motifs inavouables. Nombre de citoyens de Pictou nous ont présenté une requête. Cette question s'imposait à l'attention du ministère ; et il a fallu faire enquête sur les faits, et depuis que j'ai pris la direction du ministère, j'ai étudié la question à fond, et en définitive nous avons pris une décision qui répond, sinon aux vœux de tout le monde, mais au moins à l'intérêt de la population de Pictou et des voyageurs qui traversent cette ville en route vers l'île du Prince-Edouard.

M. BARKER : Le ministre, sans doute, s'est efforcé de réaliser la plus grande somme de bien possible.

L'honorable M. EMMERSON : Précisément. Je m'efforce de mériter le titre de bienfaiteur public.

M. BELL : Le ministre pourrait-il me dire quel terrain le ministère a acheté pour l'érection de cette gare ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous avons acheté une petite lisière de la propriété Primrose.

M. BELL : Je tiens à avoir une liste de ces terrains.

L'honorable M. EMMERSON : C'est le seul terrain ; la gare sera placée de façon à obvier aux besoins d'acquérir aucune autre propriété.